DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME MARINE PUSTORINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 30 Juin 2017

OBJET: Avenant n°1 à la convention 2017 liant le Département des Bouches-du-Rhône et les "lieux d'accueil" CCAS relative à la mission d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au titre de l'année 2017 des subventions complémentaires d'un montant total de 600 155,20 € aux 8 CCAS assurant une mission d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les avenants n°1 aux conventions 2017 prévus à cet effet.

Cette dépense, d'un coût de 600 155,20 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité MM VIGOUROUX, GAZAY et LIMOUSIN ne prennent pas part au vote.

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée